

Poste à pourvoir dès que possible

**Missions :**

Intervenir auprès des personnes âgées ou en situation de handicap accueillies/ accompagnées dans plusieurs structures adhérentes à l'AVIHE situés dans le PDD : majoritairement des EHPAD + d'autres établissements et services médico-sociaux variés. Ces missions s'exercent avec les équipes pluridisciplinaires des établissements ou services adhérents à l'AVIHE et au sein d'une équipe de 5 ergothérapeutes, salarié(e)s permanent(es) de l'AVIHE. L'AVIHE conduit également des actions plus ponctuelles de formation ou de prévention auxquelles il est possible de contribuer.

**Type de contrat :** CDI – 70% Equivalent temps plein

**Durée du travail :** 105,72heures mensualisées, c'est-à-dire : 95,67 heures (temps d'intervention sur site et temps de déplacement rémunéré) + temps de réunion mensuelle de 2 heures par cycle de 4 semaines.

Travail 3 jours par semaine. Déplacements fréquents : Véhicule de service fourni – Repas indemnisés. L'activité à venir de l'AVIHE peut conduire à augmenter ce temps de travail.

**Salaire :**

Grille salariale Ergothérapeute de la CCN66 (Convention Collective du 15 Mars 1966) comportant :

■ **Le salaire de base** (indice en fonction de l'ancienneté) + une indemnité de sujétion spéciale (ISS de 9.210%) - valeur du point à la date de la signature du contrat : 3.93€ + indemnités SEGUR I et II  
Soit un salaire Brut mensuel, selon ancienneté et expériences **compris entre :**

-**1490,07 € brut (Indice 434 : débutant)** : rémunération de base : 1188,88€ + indemnité de sujétion spéciale prévue à la convention Collective (9.210 % soit 109,50 €) + indemnités SEGUR I et II au prorata du temps de travail (soit 165,20 € + 26,49 €).

-**2471,33 € brut (Indice 762 - indice après 28 ans d'ancienneté)** : rémunération de base : 2087,40€ + indemnité de sujétion spéciale prévue à la convention Collective (9.210 % soit 192,25 €) + indemnités SEGUR I et II au prorata du temps de travail (soit 165,20 € + 26,49 €).

■ **Temps de déplacements payés**

■ **Repas, véhicules de service et frais de déplacement indemnisés**

■ **3 semaines de congés associatifs supplémentaires**

**Profil souhaité**

- Débutant accepté / Expérience en gérontologie appréciée

**Savoirs et savoir-faire**

- Concevoir le programme de rééducation (réadaptation aux gestes de la vie quotidienne, réapprentissage de repères spatiaux) et l'adapter selon les besoins de la personne
- Concevoir le projet d'intervention thérapeutique et arrêter les modalités de prise en charge (déroulement, fréquence, durée, ...)
- Intervenir auprès de personnes âgées et/ou de personnes en situation de handicap
- Informer et conseiller les usagers (et les professionnels) sur des aménagements, des aides techniques, des équipements ou des appareillages
- Réaliser le bilan des capacités physiques, cognitives et évaluer le degré d'autonomie de la personne dans son environnement (établissement ou domicile)
- Contribuer aux projets personnalisés des usagers et/aux passations en lien avec l'équipe pluridisciplinaire / Renseigner des documents médico-administratifs

**Savoir-être professionnels**

- Capacité d'adaptation • Travail en équipe • Autonomie

**Formation**

- Bac+3, Bac+4 ou équivalent Ergothérapie (cette formation est indispensable)

**Permis : B** - Véhicule léger Souhaité